



COMMUNE DE MARSENS

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2023 Maison de Ville Vuippens

Présents-tes	:	48 citoyennes et citoyens
Auditeurs-trices	:	5 personnes
Présidence	:	Mme Myriam Fragnière Dufour, syndique
Secrétaire	:	M. Pierre-Joseph Demierre, secrétaire communal
Excusés	:	2 citoyens
Invité	:	-/-

Tractanda :

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15.05.2023 à Vuippens**
Ce procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site Internet de la commune.
 2. **Planification financière**
 - 2.1 **Présentation**
 - 2.2 **Préavis de la commission financière**
 3. **Budget 2024**
 - 3.1 **Présentation du budget de résultats**
 - 3.1.1 **Rapport de la commission financière - approbation**
 - 3.2 **Présentation du budget d'investissements – patrimoine administratif**
 - 3.2.1 **Routes**
Traversée de Vuippens - présentation - approbation
 - 3.2.2 **Epuration**
Les Mourgets - travaux d'assainissement - présentation - approbation
 - 3.2.3 **Eau potable**
Assainissement conduite Place Maison de Ville - présentation - approbation
Assainissement conduite Pra Barras - présentation - approbation
 - 3.3 **Présentation du budget d'investissements – patrimoine financier**
 - 3.3.1 **Rénovation ferme communale – présentation – approbation**
 - 3.3.2 **Maison de Ville – installations panneaux photovoltaïques - présentation - approbation**
 - 3.4 **Rapport de la commission financière - approbation**
 4. **Commission de naturalisation - élection d'un nouveau membre**
 5. **AIS – nouveaux statuts - approbation**
 6. **Association de communes MOBUL - adhésion - présentation et approbation des statuts**
 7. **Informations**
PAL, traversée de Vuippens, travaux à la route d'Humilimont, Repair Café
 8. **Divers**
-

Mme Myriam Fragnière Dufour, Syndique, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et citoyens qui ont répondu présent à la convocation. Elle annonce que cette assemblée est enregistrée.

Mme Myriam Fragnière Dufour annonce les personnes excusées, informe que M. Pierre-Joseph Demierre et Mme Jocelyne Morard ont la qualité d'auditeurs et demande s'il y a d'autres auditeurs dans la salle. Trois personnes dont deux journalistes répondant à la qualité d'auditeurs, le nombre de personnes n'ayant pas le droit de vote se monte à cinq.

Elle procède ensuite à la nomination des scrutateurs :

- M. André Philipona
- M. Raphaël Peiry

Mme Myriam Fragnière Dufour déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 48 du 1^{er} décembre 2023, par l'envoi de tous-ménages, par affichage aux piliers publics et par publication sur l'application iGruyère. Elle demande s'il y a des remarques ou des observations relatives à la convocation ou à l'ordre du jour de cette assemblée ?

L'Assemblée ne faisant part d'aucune question ou remarque au sujet de la convocation, le tractanda est accepté tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 15 mai 2023 à Vuippens

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal ces dix derniers jours et sur le site Internet www.marsens.ch, il a été publié dans le journal communal « Mars en Tous sens » n° 91 édition automne 2023.

Question / remarque

-/-

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 mai 2023 est accepté à l'unanimité.

2. Planification financière

2.1 Présentation

Mme Hélène D'Alessandro, conseillère communale responsable des finances, salue les personnes présentes et informe que conformément aux articles 86d, 97b et 10 de la loi sur les communes (LCo), la commune a l'obligation d'établir une planification financière sur cinq ans.

Elle informe que la planification financière du compte de résultats pour les années 2024 à 2028 a été établie parallèlement à la réalisation du budget 2024. Cette planification permet au Conseil communal de présenter une analyse prévisionnelle sur cinq ans. Elle a pour but de présenter l'orientation générale du développement prévisible de l'ensemble des charges et des revenus de fonctionnement ainsi que l'impact des investissements planifiés, entre autres la marge d'autofinancement et l'endettement. Le plan financier étant une prévision, il n'est pas une copie conforme de ce que seront les futurs budgets.

La planification financière 2024 – 2028 a été établie selon deux critères, à savoir avec un prélèvement à la réserve de traitement du patrimoine administratif et sans ce prélèvement. Selon le critère retenu, la situation est plus ou moins optimiste. Il faut cependant rester très prudent notamment en raison des charges liées intercommunales qui sont en forte augmentation.

Cette planification se base sur des estimations liées à plusieurs éléments comme l'évolution de la population, l'analyse des charges et des recettes en fonction des informations connues à ce jour, ainsi que l'incidence des investissements prévus.

Mme Hélène D'Alessandro commente le tableau où sont mentionnés les investissements du patrimoine administratif votés et en cours de réalisation pour les années 2024 à 2028. Le tableau fait état d'un total de dépenses de CHF 7'268'960.00 pour des recettes qui se montent à CHF 43'500.00

Le plan financier résume les propositions d'investissements du patrimoine administratif qui seront présentées à l'assemblée communale de ce soir, avec un total de dépenses de CHF 933'250.00 ainsi que les investissements votés et projetés du patrimoine financier.

Le plan financier du compte de résultats 2024 – 2028 a été établi en tenant compte des critères déjà mentionnés et de l'incidence des investissements prévus. Ce plan fait état d'un déficit de CHF 69'600.00 au budget 2024 et sans le prélèvement à la réserve retraitement du patrimoine administratif, ce déficit s'élèverait à CHF 874'060.00. En 2028, suite à l'application des différents critères, le déficit budgétisé s'élève à CHF 448'680.00 et sans prélèvement à la réserve, à CHF 1'253'140.00. Toutefois, comme déjà expliqué, ces chiffres doivent être interprétés avec prudence étant donné l'incertitude liée aux rentrées fiscales des impôts spéciaux et l'augmentation des charges liées de la formation, du sport et de la santé.

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie **Mme Hélène D'Alessandro** pour la présentation de la planification financière. Elle demande s'il y a des questions concernant cette planification financière ? Comme ce n'est pas le cas, elle donne la parole à M. Yves-Alain Roulet, président de la commission financière.

2.2 Préavis de la commission financière

M. Yves-Alain Roulet donne lecture du préavis de la commission financière :

La Commission financière a pris connaissance des documents transmis par l'administration communale, à savoir la planification financière de ces prochaines années, le budget du compte de résultats, ainsi que la liste des nouveaux investissements. Après étude de ces documents lors de leur séance du 21 novembre 2023, les membres de la Commission financière ont rencontré en date du 29 novembre 2023 une délégation du Conseil communal, représenté par Mme Myriam Fragnière Dufour, syndique et Mme Hélène D'Alessandro, conseillère communale responsable des finances, ainsi que Mme Linda Progin, collaboratrice administrative pour les finances. Mme Isabelle Mingam, conseillère communale, nous a rejoints en cours de séance pour répondre à nos questions concernant les demandes d'investissements pour la ferme communale et les panneaux solaires sur la Maison de Ville.

Remarques générales sur la planification financière :

La planification financière est un outil qui permet d'avoir une vue à cinq ans de la situation financière de la Commune, en tenant compte des charges connues à ce jour et des investissements approuvés. Il est important de comprendre qu'il s'agit d'une projection intégrant l'état des connaissances du jour et qu'il ne faut en aucun cas prendre ces chiffres pour argent comptant. La planification financière présentée ce soir montre une situation d'augmentation stable des charges, comme nous l'avons connue ces dernières années. L'évolution des rentrées d'impôt sera donc déterminante pour garder un compte de résultats équilibré ces prochaines années. La Commission financière remercie le Conseil communal pour la planification proposée.

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie M. Yves-Alain Roulet ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail et leur disponibilité. Elle rappelle que l'Assemblée communale n'a pas à se prononcer sur la planification financière.

3. Budget 2024

3.1 Présentation du budget de résultats

Mme Hélène D'Alessandro présente le budget de résultats :

Total des charges (CHF)	10'020'390.00
Total des revenus (CHF)	9'950'790.00
Excédent de charges (CHF)	69'600.00

Informations principales pour les postes suivants :

0 Administration générale	0220.3010.00	↗	Augmentation de 3% des salaires fixes, selon le règlement de l'Etat.
1 Ordre et sécurité publics, défense			Rien à signaler.
2 Formation	2120.3612.00	↗	Augmentation de la participation au cercle scolaire primaire.
	2196.xxxx.xx	↗	Transports scolaires. Une étude est en cours pour analyser les avantages et inconvénients d'un mandat aux TPF pour tous les transports scolaires, en remplacement des bus communaux. Comme la décision devra être prise pour la rentrée scolaire 2024-2025, ces éventuels frais supplémentaires ont été pris en compte pour le 2 ^e semestre 2024.
3 Culture, sports et loisirs	3410.3632.00	↘	Régionalisation des sports (ARG) : le budget 2023 comprenait la participation pour la patinoire provisoire à Le Pâquier.
4 Santé		↗	A part les augmentations relatives aux charges liées, rien de particulier à signaler.
5 Prévoyance sociale		↗	Idem que pour le chapitre de la santé.
6 Trafic et télécommunications	6150.3111.00	↗	Achat d'une élagueuse d'occasion pour le tracteur.
	6150.3132.00	↗	Etudes d'ingénieurs, mise à jour de l'étude Valtraloc, intégration à MOBUL et étude de mobilité à la route des Gottes. A Vuippens, aménagement de la place de la Maison de Ville.
	6150.3141.00	↗	Montant supplémentaire pour l'entretien général des routes ainsi que le changement de panneaux de signalisation.
	6150.3151.00	↗	Pneus et grand service du tracteur communal.
	6220.3612.00	↗	Participation (administration) à l'association MOBUL.
	6290.3109.00 et 4250.00		Fin des cartes journalières dégriffées Commune selon le modèle actuel.
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	7301.xxxx.xx		Taux de couverture : 79.5 % (minimum 70 %).
	7301.4240.00	↗	Mise à jour des conventions pour le home et la fondation.
8 Economie publique			Rien à signaler.
9 Finances et impôts	9100.xxxx.xx		Les impôts ordinaires ont été budgétisés selon les directives du canton et les recommandations de la fiduciaire.
	9630.3430.40	↗	Dans ce poste sont compris des honoraires d'architectes liés à la rénovation de la ferme communale.

Questions / remarques

-/-

Rapport de la commission financière - approbation

L'introduction du nouveau système comptable MCH2 a généré bon nombre de changements dans la manière de comptabiliser certains objets. Il y avait lieu d'attendre un tour complet de l'horloge comptable pour avoir à nouveau une situation qui nous permet de comparer les chiffres d'une année à l'autre. C'est maintenant chose faite et le budget du compte de résultats 2024 qui vous est présenté ce soir a une structure identique à celui de l'année dernière, une comparaison est donc possible. Après avoir étudié le dossier et reçu les informations et réponses à ses questions lors de la séance du 29 novembre 2023, la Commission financière constate que :

- *Les charges inscrites au budget 2024 pour le compte de résultats sont en augmentation de 9% par rapport à l'exercice précédent et se montent à CHF 10'020'390.00. L'essentiel de cette augmentation est dû à des charges liées, notamment dans le secteur de la formation et de la santé.*
- *En tenant compte des amortissements sur le patrimoine immobilier de la commune et de son attribution à la réserve (nouvelles normes comptables MCH2), le total des revenus est, quant à lui, budgété à CHF 9'950'790.00, soit une augmentation similaire à celle des charges de 8%. L'essentiel de cette augmentation se retrouve dans les charges liées à la formation (participation des villages au cercle scolaire) et dans les rentrées d'impôt, dont le budget est basé sur des chiffres donnés par le canton.*
- *Le budget du compte de résultats pour 2024 est donc équilibré, avec un excédent de charges de CHF 69'600.00.*

La Commission financière remercie le Conseil communal et l'administration, en particulier Mmes Héléne d'Alessandro et Linda Progin, pour l'excellente tenue des comptes. Elle prévoit favorablement le budget tel qu'il est présenté. Les charges subissent certes une augmentation significative mais celle-ci est compensée par des revenus en hausse. Elle note également la planification toujours prudente au niveau des rentrées d'impôt. Elle recommande donc à l'Assemblée communale d'accepter le budget du compte de résultats 2024.

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a des questions concernant le budget du compte de résultats, ce qui n'est pas le cas.

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie M. Yves-Alain Roulet et soumet au vote le budget du compte de résultats 2024.

Le budget du compte de résultats 2024 est accepté à l'unanimité.

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Elle transmet également ses remerciements à Mme Linda Progin, collaboratrice à la caisse communale et Mme Héléne D'Alessandro, responsable des finances, qui n'ont pas compté leurs heures pour la préparation de ce budget.

3.2 Présentation du budget d'investissements – patrimoine administratif**3.2.1 Routes**➤ *Traversée de Vuippens*

Mme Myriam Fragnière Dufour explique que ce projet, réalisé en collaboration avec l'Etat de Fribourg qui en est le maître d'œuvre, permettra d'améliorer la gestion du trafic à l'intérieur de

la localité de Vuippens et de répondre aux nouvelles normes pour assurer l'accessibilité des arrêts de bus aux personnes à mobilité réduite.

La construction d'un rond-point, le réaménagement des arrêts de bus ainsi que les cheminements le long de la route cantonale amélioreront considérablement la sécurité routière des usagers ainsi que celle des piétons. Par ailleurs, ces travaux d'aménagement permettront d'abaisser la vitesse actuelle de 60 km/h à 50 km/h et le revêtement phono-absorbant contribuera à réduire le bruit généré par la circulation et améliorera la qualité de vie des riverains.



Les coûts globaux, sur la base d'un devis chiffré par le bureau SD, s'élèvent à **CHF 1'682'274.00**. La part communale, à hauteur de 45% pour l'ouvrage global (clé négociée avec l'Etat) et 100% pour les aménagements éditaires est de **CHF 760'350.00**

L'Assemblée communale a validé une première demande de crédit de **CHF 500'000.00** le 16 décembre 2013. Les dépenses pour les études et travaux préparatoires s'élèvent à ce jour à **CHF 100'901.60**. La demande complémentaire concerne le solde, à savoir **CHF 360'350.00**
Le nouveau budget d'investissement proposé se présente donc comme suit :

Aménagements routiers (45%) et éditaires (100%)	CHF 760'350.00
Demande de crédit initial	CHF - 500'000.00
Dépenses à ce jour	CHF 100'900.00
<u>Solde</u>	<u>CHF 361'250.00</u>

Financement de l'investissement

Montant de l'emprunt	CHF 361'250.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 10'837.50
Amortissement obligatoire (2.5%)	CHF 9'031.25
<u>Total charges budget de résultats</u>	<u>CHF 19'868.75</u>

Mme Myriam Fragnière Dufour invite toute personne intéressée à prendre la parole au sujet de cet investissement.

Questions / remarques

M. Jean-Paul Bochud relève l'absence des îlots de sécurisation sur les plans présentés, aux deux entrées du village. Il demande des explications à ce sujet.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que ces infrastructures sont planifiées mais qu'elles ne seront réalisées qu'en cas de nécessité, c'est-à-dire si le giratoire ne permet pas d'atteindre l'effet attendu de réduction de la vitesse, ceci pour des raisons financières.

M. Jean-Paul Bochud demande des précisions au sujet de l'emplacement du revêtement phonoabsorbant.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que le bureau d'ingénieur déterminera où commence et où finit le revêtement, sur instruction des services de l'Etat. La commune a de son côté demandé que la portion de revêtement soit la plus longue possible.

M. Jean-Paul Bochud s'étonne que les îlots de sécurité ne soient pas réalisés en même temps que le giratoire qui ne permettra pas, selon lui, de limiter la vitesse d'une manière homogène sur l'ensemble de la traversée. Il rappelle que la commune avait annoncé à

l'époque la réalisation d'une étude anti-bruit qui a fait l'objet d'une pétition déposée en 2015. De multiples discussions et tergiversations ont eu lieu à ce sujet entre l'Etat de Fribourg et la Confédération. Il rappelle que de nombreux habitants de Vuippens souffrent du manque de sécurité et du bruit causé par le trafic en constante augmentation.

Mme Myriam Fragnière Dufour prend note de la remarque. Elle explique que l'objectif est de ne pas dépenser plus d'argent que nécessaire. Si le giratoire ne devait pas suffire à limiter la vitesse, les îlots seront réalisés. Cependant comme la chaussée est rétrécie aux deux entrées du village, cela devrait s'avérer suffisant pour contribuer à abaisser la vitesse. S'agissant de l'étude anti-bruit et comme expliqué à la dernière assemblée, le bureau d'ingénieurs approché a conseillé de la réaliser après les travaux de réaménagement car la pose du revêtement phono absorbant va modifier les mesures de bruit et le rapport d'impact sur toutes émissions sonores (autoroute, route cantonale)

M. Jean-Paul Bochud remercie le Conseil communal et toutes les instances impliquées dans ce dossier en rappelant la pétition signée et déposée en 2010. Il relève que les îlots de sécurité, qui ont pu être installés à Riaz, permettent non seulement de limiter la vitesse mais empêchent aussi des dépassements dangereux. Il souligne à nouveau que les habitants de Vuippens ont droit à la sécurité et au confort contre les nuisances sonores provenant autant de l'autoroute que de la route cantonale.

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie pour ces remarques. Les préoccupations de M. Bochud seront relayées à l'ingénieur en charge du dossier ainsi qu'aux représentants de l'Etat impliqués dans le projet.

M. Fabien Morand demande quelques précisions au sujet de l'accès piéton depuis la Grand-Fin jusqu'aux arrêts de bus.

Mme Myriam Fragnière Dufour donne les explications nécessaires au moyen du plan projeté tout en précisant que les différentes variantes doivent encore faire l'objet de réflexions qui se poursuivront en 2024. En effet, le projet de réaménagement de la place de la Maison de Ville et des accès à la route de la Grand-Fin notamment font partie d'un autre projet (découplage de l'Etat), .

Mme Jacqueline Ansias demande si les transports publics Mobul ont été pris en considération dans les réflexions relatives au réaménagement de la traversée de Vuippens, particulièrement en ce qui concerne les arrêts de bus?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond par l'affirmative, une étude complémentaire a été réalisée pour déterminer les emplacements des arrêts de bus. Sachant qu'une desserte des bus Mobul à Vuippens demeure à l'état actuel une option, il faut prendre en compte que les bus ne pourront pas faire la boucle dans les deux sens, en direction Bulle par la route cantonale. Aussi, l'arrêt serait possible du côté de la place de jeux, permettant de répondre par exemple aux contraintes liées à l'attente (terminus) et la station de recharge des bus électriques.

M. Jean-Paul Bochud demande des informations au sujet de la planification des travaux.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que la mise à l'enquête était prévue initialement à l'automne mais l'Etat doit compléter le dossier par une étude de dangers (ordonnance sur les accidents majeurs OPAM) et en a confié ce mandat à un bureau d'ingénieurs. Dès lors, il faut espérer l'enquête en début d'année 2024. Les travaux restent planifiés, à ce stade, au printemps/été 2024. La commune fait tout ce qui est possible pour faire avancer ce dossier dont elle n'a pas la maîtrise, surtout en termes de délais puisqu'elle n'est pas le maître d'œuvre.

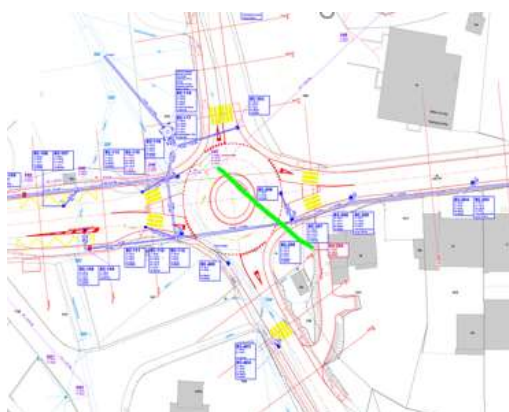
M. Jean-Paul Bochud se dit reconnaissant des efforts fournis mais rappelle la pétition déposée le 9 décembre 2015 en présence du Conseiller d'Etat Maurice Ropraz, de l'ingénieur cantonal et des autorités communales. Le dossier de Vuippens doit, selon lui, être bien connu à Fribourg et ce d'autant plus que M. Ropraz est un gruérien habitant le village voisin.

3.2.2 Traitement des eaux usées - épuration

- Les Mourgets – travaux d'assainissement

M. Fabrice Clément informe que cet investissement concerne les travaux de mise en séparatif des habitations du quartier des Mourgets. Cette extension s'inscrit dans les objectifs définis au plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et permet de ne pas pénaliser la commune lors des calculs des clefs de répartition des charges d'exploitation de la STEP. Dans la mesure où il est nécessaire de traverser la route cantonale, il y a lieu d'effectuer ces travaux en même temps que ceux relatifs à l'aménagement de la traversée de Vuippens.

- Réalisation d'un collecteur eaux usées à travers la route cantonale (en vert). Ce collecteur sera raccordé directement sur la conduite de l'AIS.
- Réaffectation du collecteur des eaux mixtes existant en collecteur eaux usées (optimisation des coûts en maintenant les infrastructures actuelles).



En 2015, un budget de **CHF 35'000.00** a été validé pour la réalisation du collecteur d'eaux usées permettant la mise en séparatif du quartier des Mourgets. Après réactivation du projet, un crédit supplémentaire de **CHF 32'000.00** est nécessaire (changement de bureau d'ingénieurs en raison de la participation de l'Etat au projet, offre plus précise avec les modifications nécessaires en lien avec la position définitive du rond-point, augmentations dues à l'inflation, etc.).

Financement de l'investissement

Montant de l'emprunt	CHF 32'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 960.00
Amortissement obligatoire (1.25%)	CHF 400.00
Total charges budget de résultats	<u>CHF 1'360.00</u>

3.2.3 Eau potable

- Assainissement de la conduite sur la place de la Maison de Ville

M. Fabrice Clément explique que les conduites d'eau (~1970) en fonte arrivent en fin de vie. Une délicate fuite en été 2023 ainsi que des fouilles lors de divers travaux confirment leur vétusté. Ces travaux se feront en synergie avec les travaux de la traversée de Vuippens.

- Remplacement de ~ 260m de conduites en fonte par des PE 160
- Passage de 14 habitations (*) sur la haute pression



Financement de l'investissement

Montant de l'emprunt	CHF 180'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 5'400.00
Amortissement obligatoire (1.25%)	CHF 2'250.00
Total charges budget de résultats	<u>CHF 7'650.00</u>

M. Fabrice Clément demande s'il y a des questions au sujet de cet investissement, ce qui n'est pas le cas.

- Assainissement de la conduite Pra Barras

M. Fabrice Clément informe que la conduite d'eau en fonte datant de 1970 arrive en fin de vie. Une importante fuite au printemps 2023 confirme la nécessité d'un remplacement.

➤ Remplacement de ~ 940m de conduites en fonte par des nouvelles conduites PE 160

Financement de l'investissement

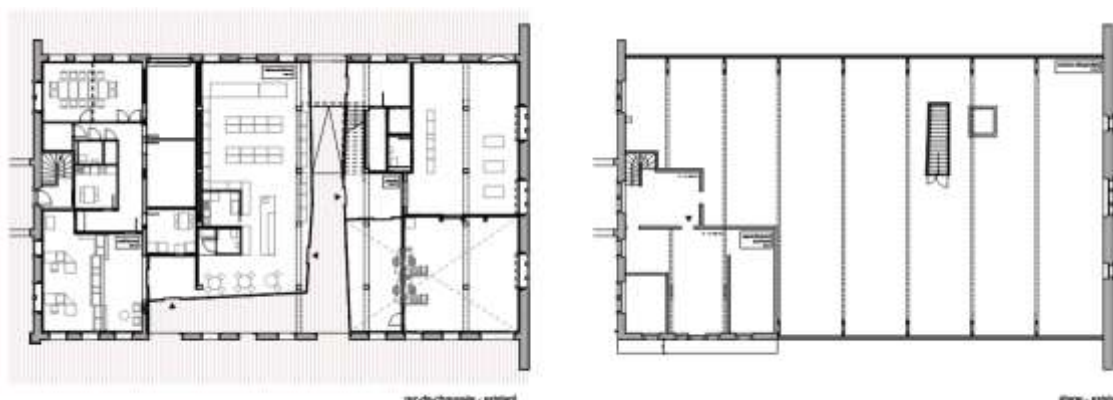
Montant de l'emprunt	CHF 368'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 11'040.00
Amortissement obligatoire (1.25%)	CHF 4'600.00
Total charges budget de résultats	<u>CHF 15'640.00</u>

M. Fabrice Clément demande s'il y a des questions au sujet de cet investissement, ce qui n'est pas le cas.

3.3 Présentation du budget d'investissements – patrimoine financier

3.3.1 Rénovation de la ferme communale – budget d'étude

Mme Isabelle Mingam rappelle qu'en 2003, la ferme communale de Marsens a été réhabilitée pour recevoir la boulangerie Overney, l'agence Raiffeisen et La Poste. La transformation s'est concentrée uniquement sur les espaces du rez-de-chaussée avec un escalier en attente, prévu pour un aménagement futur du 1^{er} étage et des combles de la ferme.



Le Conseil communal propose de poursuivre la rénovation selon les objectifs suivants :

- Valoriser les centres villages de Marsens et de Vuippens (volonté exprimée dans la révision du PAL)
- Dynamiser la ferme communale et y maintenir de l'activité
- Rechercher des opportunités pour rentabiliser les investissements en lien avec la rénovation au moyen de locations
- Soutenir la volonté du Conseil communal de favoriser les commerces de proximité

Une étude de faisabilité a été conduite en 2022. En 2023, sur la base de l'étude de faisabilité, un comité de pilotage a travaillé à établir un programme de rénovation qui servira au cahier des charges de l'étude. A l'automne 2023, le comité de pilotage a consulté les usagers (locataires, sociétés, citoyens) de sorte à peaufiner le programme qui comprend :

- Au rez : les espaces existants pour des activités commerciales ou de services (maintien des locataires existants)
- Au 1^{er} étage : l'administration communale et des locaux destinés à la location
- Dans les combles : une grande salle communale avec un coin cuisine, des vestiaires et des salles pour location ponctuelle et l'administration pouvant s'ouvrir sur la salle communale afin de former un seul large espace.

Ce programme et le cahier des charges correspondant seront ensuite portés à un bureau d'architecte pour une étude en vue de la mise à l'enquête.

La proposition de budget d'investissement pour 2024 couvre cette étude par un bureau d'architecte et des corps de métier jusqu'à la mise à l'enquête. Elle est basée sur une estimation des coûts tenant compte de l'étude de faisabilité réalisée en 2022. La réalisation des travaux fera l'objet d'un budget d'investissement ultérieur.

Budget d'étude (patrimoine financier)

Prestataire	Coûts d'investissement projetés (CHF)
Architecte	235'000.00
Ingénieur civil	25'000.00
Ingénieurs CVS	22'000.00
Ingénieur énergie (E)	10'000.00
Ingénieur sécurité	6'000.00
Géomètre	3'000.00
Spécialiste matériaux polluants	5'000.00
Réserve	25'000.00
Total prestations	331'000.00
TVA 8.1%	27'000.00
Total TTC	358'000.00

Mme Isabelle Mingam informe des prochaines étapes qui vont de la validation du budget d'étude par l'Assemblée communale jusqu'à la réception du permis de construire, la réalisation et l'exploitation de la ferme communale rénovée.

Questions / remarques

M. Francis Vienne demande s'il est également prévu d'assainir le pont de grange dans le cadre de cette rénovation ?

Mme Isabelle Mingam répond par l'affirmative. Elle rappelle qu'un premier budget avait été voté pour le pont de grange. La commune a maintenant décidé d'intégrer sa réfection dans la rénovation globale de la ferme.

M. Alain-Jacques Tornare demande si la rénovation en vaut la peine eu égard aux coûts importants et s'il est prévu d'installer un ascenseur ?

Mme Isabelle Mingam souligne que cette rénovation reflète la volonté des citoyens, maintes fois exprimée en assemblée communale ou lors de différentes consultations. Elle rappelle que cette rénovation était prévue depuis l'achat du bâtiment par la commune. Il serait dommage, selon elle, de s'en tenir à la rénovation du rez-de-chaussée par rapport aux belles perspectives qu'offre le volume restant. Elle confirme que l'installation d'un ascenseur est planifiée.

M. Jean-Paul Bochud rappelle qu'une séance avait eu lieu concernant l'aménagement du centre village. Une réflexion plus globale s'était tenue autour des places de stationnement, du PAD centre village en plus d'autres aspects. Il demande si le projet présenté ce soir prend en compte le résultat de ces discussions car un projet de cette envergure le nécessiterait.

Mme Isabelle Mingam répond que la question des places de stationnement a fait l'objet de nombreuses discussions et est traitée dans le cadre de ce dossier. Selon les normes en vigueur, il sera possible de réaliser entre 40 et 60 places de stationnements dont l'emplacement reste à définir.

Mme Myriam Fragnière Dufour précise le cadre dans lequel ont eu lieu ces soirées de réflexion. Il s'agissait de donner « carte blanche » aux participants pour lancer des idées, tout en sachant que les réalités budgétaires n'étaient pas abordées. Par ailleurs, certains aspects concernaient des propriétés privées. D'autre part, elle précise que le budget de fonctionnement prévoit la reprise des réflexions autour de la traversée de Marsens qui intégrera les aspects de mobilité mentionnés au PAL, avec l'idée d'une liaison piétonne autour des commerces villageois. Cependant, à l'heure actuelle, la priorité est donnée à la rénovation de la ferme, les autres aspects relevant davantage du chapitre routier. Pour terminer, elle confirme que le Conseil communal souhaite maintenir les caves à fromage pour l'exploitation de la fromagerie.

M. Jean-François Vienny demande dans quelle mesure le plan présenté ce soir est immuable et s'il est prévu d'entendre également les besoins des autres sociétés villageoises, notamment la société des accordéonistes, laquelle n'a pas été invitée à la séance précitée. La salle de 300 m² sera très certainement utilisée par d'autres sociétés. Il demande également combien de places cela représente.

Mme Isabelle Mingam répond que ce plan est présenté à titre indicatif et sera travaillé par l'architecte en fonction du cahier des charges afin qu'il puisse trouver la solution optimale. Les grands principes y sont cependant fixés, comme l'emplacement de l'administration communale et des locaux pour la location ainsi que la salle communale sous les combles. L'analyse de la proposition concrète de l'architecte relèvera du travail du comité de pilotage. Elle précise que la salle pourra contenir environ 200 places, ce qui est intéressant par rapport aux salles actuelles de 150 m² disponibles à l'heure actuelle dans la région. Les sociétés qui sont utilisatrices régulières de la salle ont été consultées mais il est prévu d'entendre aussi les besoins des autres sociétés.

Mme Myriam Fragnière Dufour relève que le but principal est de faire vivre la salle. Elle prend note que d'autres sociétés sont intéressées par le projet et remercie de la remarque.

M. Alain-Jacques Tornare demande si un tarif préférentiel pourra être pratiqué pour les sociétés locales ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que cette étude déterminera ce qui est possible de faire et à quel tarif. Au moment de la proposition du budget d'investissement, des propositions de locations seront aussi présentées, la question d'un tarif préférentiel pour les sociétés villageoises sera bien entendu étudiée.

Mme Isabelle Mingam précise que ce budget d'étude est important pour réaliser une projection financière précise des coûts de réalisation mais qu'il s'agit aussi d'un premier signal pour l'investissement futur d'environ 6 à 7 millions. Aussi, la décision de l'Assemblée marquera la volonté d'aller de l'avant dans le projet.

M. Pierre-Antoine Repond demande si l'aménagement d'un espace public de type café ou Tea-room a été étudiée dans le cadre de ce projet, ceci étant important, selon lui, pour apporter plus de vie au centre du village.

Mme Isabelle Mingam répond par l'affirmative. Cet aspect fait partie des points évoqués par les personnes consultées mais il y a lieu de prendre en compte la situation existante et la difficulté à trouver des personnes intéressées à louer. A l'heure actuelle, il n'y pas de projet de transformation de l'existant au rez-de-chaussée. Elle rappelle par ailleurs le projet de rénovation de la fromagerie et du restaurant.

Mme Elvira Nordmann demande ce qu'il adviendra du bâtiment actuel de l'administration si celle-ci déménage à la ferme ?

Mme Isabelle Mingam répond que cette question sera reprise par le comité de pilotage et sera approfondie dans le courant de l'année 2024 dans l'objectif clair de valoriser ce bâtiment également à terme.

M. Yves-Alain Roulet souligne que lors des assemblées, il s'agit presque toujours de voter des crédits d'investissements pour la réfection des routes, des conduites ou des trottoirs mais que cette fois-ci cela concerne un projet ambitieux qui certes ne sera pas rentable mais dont tous les citoyens pourront profiter, les générations futures également. Il invite à avoir le courage de se lancer dans ce beau projet qui est une magnifique opportunité de valorisation de la commune.

3.3.2 Installation de panneaux photovoltaïques à la Maison de Ville

Mme Isabelle Mingam informe que la Maison de Ville de Vuippens a un toit vaste permettant l'installation de panneaux solaires. Avec la hausse des prix de l'électricité, il est intéressant pour la commune d'équiper les bâtiments communaux qui s'y prêtent en panneaux photovoltaïques. La Maison de Ville présente un bon potentiel d'autoconsommation.

Le Conseil communal propose d'installer environ 68 m² de panneaux solaires pour 15kW crête et 17'500 kWh par an. L'installation sera dimensionnée en tenant compte de la consommation de l'établissement et l'acceptation du service des biens culturelles (zone protégée, bâtiment non protégé). Le courant ainsi produit sera disponible en autoconsommation : le tarif de revente par la commune est à fixer par le Conseil communal et ne dépassera pas le prix d'achat sur le réseau (selon la réglementation en vigueur). Le courant non consommé en autoconsommation sera réinjecté dans le réseau au tarif de rachat en vigueur.

Coût de l'investissement pour l'installation photovoltaïque	CHF 45'000.00
Subventions	CHF 6'000.00
Total	CHF 39'000.00

3.4 Rapport de la commission financière

Budget d'investissements 2024 :

*Le budget des investissements pour 2024 comprend six objets pour un montant total de **CHF 1'345'000**. Toutes les demandes ont été présentées et discutées lors de la séance du 29 novembre 2023 avec le Conseil communal. Elles sont préavisées comme suit par la Commission financière :*

Investissements pour le patrimoine administratif

- 1. Aménagement de la traversée de la localité de Vuippens, pour un montant de **CHF 361'250** (en complément du crédit initial de CHF 500'000 approuvé en 2013) : la traversée de Vuippens est une zone à risque en l'état, et ce projet est en discussion depuis plus de 10 ans. Une solution de cofinancement avec le canton a finalement été trouvée et le projet doit démarrer aussi vite que possible. La Commission financière préavisé favorablement le complément de crédit demandé.*
- 2. Mise en séparatif du quartier des Mourgets, pour un montant de **CHF 32'000** (en complément du crédit initial de CHF 35'000 approuvé en 2015) : cette mise en séparatif est nécessaire et la synergie avec le chantier de la traversée de Vuippens est évidente. La Commission financière préavisé favorablement cet investissement.*
- 3. Remplacement de la conduite au centre de Vuippens et passage sur haute pression, pour un montant de **CHF 180'000** : cette conduite est en fin de vie et doit être remplacée, il s'agit d'une infrastructure appartenant à la commune et qui fait partie du réseau communal de distribution d'eau. De plus, la synergie avec le chantier de la traversée de Vuippens est évidente. La Commission financière préavisé favorablement cet investissement.*
- 4. Remplacement de la conduite eau potable à Pra Barras, pour un montant de **CHF 368'000** : cette conduite est en fin de vie et doit être remplacée, il s'agit d'une infrastructure appartenant à la commune et qui fait partie du réseau communal de distribution d'eau. La Commission financière préavisé favorablement cet investissement.*

Investissements pour le patrimoine financier

- 1. Budget d'étude pour la rénovation de la ferme communale (jusqu'à la mise à l'enquête), pour un montant de **CHF 358'000.00** : la rénovation de la ferme communale est dans le radar du Conseil communal depuis plus d'une décennie, suite au rachat de ce bâtiment par la commune il y a presque 20 ans. Le financement de cette étude permettra d'avoir enfin un projet abouti et un budget associé qui sera soumis à l'Assemblée communale en temps voulu. La Commission financière préavisé favorablement cet investissement.*
- 2. Pose de panneaux photovoltaïques sur la Maison de Ville à Vuippens, pour un montant de **CHF 45'000.00** : la volonté de la commune de promouvoir les énergies renouvelables doit être soutenue. Le budget demandé pour cet objet nous paraît toutefois élevé. La Commission financière préavisé favorablement cet investissement mais demande au*

Conseil communal d'obtenir des offres comparatives et de signaler toute déviation significative du budget.

Il est important de mentionner que les indicateurs financiers calculés selon les nouvelles normes comptables ne nous permettent pas encore d'apprécier la situation de la commune en termes de solidité financière pour de nouveaux investissements. Toutefois, le montant demandé ici ainsi que la teneur des objets d'investissements incitent la Commission financière à recommander à l'Assemblée communale d'approuver les crédits d'investissements pour 2024 pour un montant total de **CHF 1'345'000.00**

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie la commission financière et son président pour le travail accompli et les échanges constructifs. Elle demande s'il y a encore des questions relatives aux budgets d'investissements ?

Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote de l'Assemblée les 6 budgets d'investissements présentés.

- Le budget d'investissement de **CHF 361'250.00** pour la traversée de Vuippens est accepté à l'unanimité.
- Le budget d'investissement de **CHF 32'000.00** pour l'assainissement du quartier des Mourgets est accepté à l'unanimité.
- Le budget d'investissement de **CHF 180'000.00** pour l'assainissement des conduites sur la place de la Maison de Ville est accepté à l'unanimité.
- Le budget d'investissement de **CHF 368'000.00** pour l'assainissement de la conduite à Pra Barras est accepté à l'unanimité.
- Le budget d'investissement de **CHF 358'000.00** pour l'étude de la rénovation de la ferme communale est accepté avec une voix défavorable.
- Le budget d'investissement de **CHF 45'000.00** pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de la Maison de Ville est accepté à l'unanimité.

4. Commission de naturalisation – élection d'un nouveau membre

M. Matthieu Tinguely informe que selon l'art. 10 al. 1 du règlement communal sur le droit de cité, la Commission communale des naturalisations comprend entre 5 et 11 membres, choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune. Suite au déménagement de Monsieur Julien Blanc hors de la commune, un nouveau membre doit être élu par l'Assemblée communale.

Sur proposition de la commission, le Conseil communal présente la candidature de Madame Sylvie Garo Roulin qui est invitée à dire quelques mots sur sa personne.

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a d'autres candidats intéressés par la fonction ? Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote de l'Assemblée la candidature de Madame Sylvie Garo Roulin pour la Commission communale des naturalisations.

Madame Sylvie Garo Roulin est élue à l'unanimité par acclamation.

Mme Myriam Fragnière Dufour félicite Madame Roulin pour son élection et la remercie pour sa disponibilité tout en lui souhaitant beaucoup de plaisir dans cette fonction.

5. Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin versant Sionge (AIS) - nouveaux statuts

M. Jean-Michel Bays informe qu'en raison de l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 et par le fait que les dispositions de la Loi sur les communes (LCo) sont applicables aux associations de communes, l'AIS a dû réviser ses statuts. Ces derniers sont basés sur les statuts-types fournis par les services de l'Etat et ont été soumis à l'examen préalable du Service des communes.

M. Jean-Michel Bays passe en revue les modifications essentielles des nouveaux statuts avec toutes les explications utiles.

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie M. Bays pour cette présentation et demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote de l'Assemblée les nouveaux statuts de l' AIS.

Les nouveaux statuts de l' AIS sont acceptés à l'unanimité.

6. Association de communes MOBUL - adhésion - présentation et approbation des statuts

Mme Myriam Fragnière Dufour rappelle que Mobul est une association de communes à buts multiples au sens de la Loi sur les communes (LCo). Elle est composée actuellement des communes de Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz et Vuadens. En outre, Mobul établit un projet d'agglomération, en référence à la loi fédérale sur le fonds d'infrastructure (LFIInfr) et assure son suivi. Ce projet d'agglomération a valeur de plan directeur régional au sens de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC). De plus, Mobul constitue une Communauté régionale des transports. En ce sens, elle demande des offres et des prestations de transports publics (réseau de bus urbain Mobul). Elle évoque également le souhait maintes fois exprimé par les citoyens pour l'intégration de la commune dans Mobul, notamment dans le but de pouvoir bénéficier à terme des transports publics Mobul qui offrent des meilleures cadences que les lignes standards TPF. Elle rappelle cependant que Mobul est avant tout une agglomération et qu'il faut bien distinguer Mobul « Agglo » et Mobul « transports publics ».



Extension du périmètre de l'agglomération

Avec l'intégration des nouvelles communes, à savoir, Marsens, Echarlens, Gruyères et Broc, dans l'Association de communes Mobul et l'élaboration d'un PA5, les périmètres fédéraux, cantonaux et de projet d'agglomération sont désormais identiques, simplifiant ainsi le fonctionnement d'ensemble et la communication.

Procédure d'intégration à Mobul

Entre 2022 et 2023, deux études d'opportunité menées avec l'appui du Préfet de la Gruyère ont conduit l'ensemble des exécutifs communaux à décider d'intégrer l'Association de communes Mobul, d'adapter les statuts et d'élaborer conjointement un PA5.

L'Assemblée des délégués de Mobul du 6 octobre 2023 a adopté les nouveaux statuts de l'Association, le budget 2024, et ainsi l'intention d'intégration des nouvelles communes. Désormais, les Assemblées communales et Conseils généraux sont informés par le présent message en vue de l'adoption des statuts par toutes les communes du périmètre élargi.

Réflexions et intérêts pour les nouvelles communes à intégrer Mobul

- ✓ Une gestion coordonnée à plus grande échelle pour répondre à davantage de besoins
- ✓ Une amélioration sensible pour le réseau de mobilité douce
- ✓ Une meilleure desserte en transports publics
- ✓ Un intérêt des communes actuelles de Mobul à poursuivre les projets menés
- ✓ Le poids de l'agglomération dans le canton
- ✓ L'intérêt général de la coordination

Mme Myriam Fragnière Dufour présente les coûts de la nouvelle agglomération avec 9 communes pour le budget 2024. La participation de Marsens en 2024 se monte à **CHF 10'406.00**

Frais pour les transports publics

Les montants concernant les transports publics sont financés selon la clef de répartition, à raison de 25 % au prorata de la population dite légale, selon le dernier arrêté du Conseil d'État, et à raison de 75 % au prorata de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal (IPF). Les communes de Broc et du Pâquier ne participent pas à ces frais, étant donné qu'elles ne sont pas desservies par le réseau urbain de transports publics. L'extension de la ligne 1 ayant été reportée, les communes d'Echarlens, Gruyères et Marsens ne participeront pas non plus aux frais de fonctionnement, étant donné qu'elles ne seront pas desservies par le réseau en 2024.

Commune	Population légale connue à l'établissement du budget	Indice du potentiel fiscal de l'année du budget	Population x IPF	25% Population et 75% Population pondéré par IPF	Participations aux frais de fonctionnement	Participations aux frais d'investissement	Total
Bulle	25070	102.73	2'575'441	82.01%	1'256'191.00	0.00	1'256'191.00
Motion	949	99.04	94'066	2.07%	31'782.00	0.00	31'782.00
Le Pâquier							
Flatz	2871	91.88	263'757	8.64%	132'401.00	0.00	132'401.00
Vaudens	2487	88.20	219'353	7.27%	111'326.00	0.00	111'326.00
Broc							
Echarlens							
Gruyères							
Marsens							
	31'977		3'125'248	100.00%	1'531'700.00	0.00	1'531'700.00

Le contrat de prestations 2024 est estimé à CHF 3'300'000.00 dont une participation cantonale d'environ CHF 1'800'000.00

Modification des statuts de l'Association de communes Mobul

Les statuts précisent les membres, les buts, l'organisation et la répartition des frais et charges de l'Association. La dernière modification des statuts a été adoptée par l'Assemblée des délégués le 6 octobre 2023. S'agissant d'une modification essentielle au sens de l'art. 113 LCo en raison de l'intégration des nouvelles communes membres dans l'Association (Broc, Echarlens, Gruyères, Marsens), la révision des statuts doit être approuvée par les assemblées communales et conseils généraux avant d'être transmise pour approbation à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). Pour les surplus, la modification portait sur des adaptations mineures visant à mettre à jour les renvois légaux et à clarifier les principes de droit de sortie des communes.

Mme Myriam Fragnière Dufour donne lecture des statuts présentant des modifications essentielles.

Questions / remarques

M. Pascal Florio relève que les coûts de fonctionnement administratif d'environ CHF 10'000.00 sont transparents et compréhensibles mais demande qu'est-ce qu'il en est pour les investissements ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que les communes n'ont aucune obligation de faire des investissements, chaque commune définissant la nature et le rythme de ses investissements. En fonction de ces derniers, faire partie de l'agglomération permet d'obtenir des subventions cantonales et fédérales. Les projets d'agglomération (PA) doivent quant à eux être planifiés afin de clarifier les montants des subventions le cas échéant. En ce qui concerne notre commune, l'objectif est de pouvoir bénéficier de subventions pour la traversée de Marsens avec les enjeux d'aménagement devant la ferme communale et les arrêts de bus. S'agissant des bus Mobul, une première projection fait état d'un montant estimatif de CHF 120'000.00 à assumer chaque année.

M. Pascal Florio rappelle qu'à l'époque on parlait de CHF 400'000.00 à répartir entre les communes de Marsens et d'Echarlens pour les bus. Eu égard aux diverses augmentations annoncées, il est primordial de s'assurer de pouvoir maîtriser les charges dans la durée.

Mme Myriam Fragnière Dufour précise qu'effectivement à l'époque, il était question d'un droit d'entrée correspondant au montant pour l'achat d'un bus supplémentaire nécessaire afin de garantir la cadence en vue du rallongement de la ligne. Pour revenir à la question actuelle, les montants à charge des communes dépendent de la rentabilité des lignes, les coûts

d'extension des lignes étant à charge de toutes les communes membres, à la différence des projets d'aménagement.

Un citoyen demande si les investissements pour les arrêts de bus sont à charge de chaque commune ou de l'agglomération ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que les investissements sont à la charge de la commune concernée et le fait de participer à l'agglomération permet d'obtenir les subventions. Par contre, les coûts de fonctionnement des lignes de bus sont à la charge des communes desservies et répartis selon la clé de répartition.

Une citoyenne demande si le RFSM pourrait participer au développement de cette mobilité ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que le Conseil communal a effectivement pour objectif de sensibiliser le RFSM. Etant donné le nombre de collaborateurs du RFSM qui pourraient en bénéficier, une collaboration est souhaitée d'autant qu'il s'agit d'une entité étatique et qu'elle a un devoir d'exemplarité. La première étape consiste cependant dans l'intégration de Marsens à l'agglomération de MOBUL afin de pouvoir prendre part aux discussions.

M. Jean-Paul Bochud remercie le Conseil communal d'être entré en matière à ce sujet alors qu'à l'époque les coûts élevés d'une intégration semblaient bloquer le processus. Il demande si le montant de CHF 120'000.00 dont il a été précédemment question comprendrait une extension de la ligne jusqu'à Vuippens ou seulement jusqu'à Marsens ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que des simulations chiffrées ont été faites sur la base d'une extension jusqu'à Marsens uniquement. L'extension de la ligne du côté de Vuippens est en quelque sorte liée à la « rentabilité » du tronçon supplémentaire et à l'extension éventuelle du côté de Pringy, voire de Gruyères car afin de pouvoir mettre en place des cadences régulières, les trajets doivent être plus ou moins équivalents de part et d'autre de la gare de Bulle. Elle dit pouvoir imaginer la déception des habitants de Vuippens mais ce sont les potentiels d'utilisation des tronçons qui détermineront les extensions possibles, ce qui n'est pas l'objet de la présentation de ce soir. Elle relève que la même problématique existe pour les quartiers de Bulle par exemple, puisqu'ils ne sont pas tous desservis par les bus. L'idée est bien-sûr de défendre l'extension de la ligne jusqu'à Vuippens avec notamment un espace permettant l'attente et la recharge sur une parcelle communale. Toutes les communes bénéficiant de la desserte de bus devront pour cela soutenir le projet d'extension de la ligne vers Vuippens car cela touchera le budget global de fonctionnement.

M. Jean-Paul Bochud demande pourquoi la place de recharge ne pourrait pas se situer à Marsens ou à Echarlens ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que les stations de recharge doivent se situer au terminus d'une ligne, ce qui permet de recadrer les retards sur l'horaire.

Mme Jacqueline Ansias remercie pour les explications données et demande que le Conseil communal prenne note que les habitants de Vuippens souhaitent pouvoir bénéficier des bus Mobul le cas échéant.

Mme Myriam Fragnière Dufour prend note et informe que le Conseil communal entend défendre cette option au sein de l'agglomération, mais que la décision ne lui appartient pas seul.

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a encore des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote de l'Assemblée l'adhésion de la commune de Marsens à l'association de communes Mobul ainsi que les statuts présentés.

L'adhésion de la commune à l'association Mobul ainsi que les statuts de l'association sont acceptés à l'unanimité.

7. Informations

7.1 Plan d'aménagement local (PAL)

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que suite à la dernière décision de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) du 3 mai 2023, les corrections demandées par la DIME ont été publiées dans une enquête publique qui court du 2 décembre 2023 au 16 janvier 2024. Ce dossier concerne principalement la mise à jour des indices complémentaires pour le stationnement qui ont finalement été refusés par la DIME pour certains secteurs, en raison d'un changement de pratique dans leurs services. Les personnes intéressées peuvent consulter le dossier au bureau communal.



7.2 Traversée de Vuippens

Mme Myriam Fragnière Dufour rappelle que le sujet a été abordé préalablement dans le cadre du budget. En résumé, il manque encore une étude mandatée par l'Etat pour répondre à l'ordonnance fédérale sur les accidents majeurs (OPAM) avant la mise à l'enquête prévue au début 2024 pour un commencement des travaux espéré au printemps ou l'été 2024.



7.3 Travaux route d'Humilimont - mise en séparatif

M. Fabrice Clément précise à l'aide du plan que les travaux ont déjà commencés, pour la première étape. Les étapes suivantes seront entreprises dès le printemps 2024. Les propriétaires concernés par cette mise en séparatif seront prochainement invités à une séance d'information en début d'année prochaine.

7.4 Repair Café

Mme Isabelle Mingam informe qu'un Repair Café se tiendra samedi 13 janvier 2024 de 8h30 à 12h00 à la halle polyvalente d'Avry-devant-Pont. Le Repair Café est un rendez-vous où de bons bricoleurs, voire des professionnels de la réparation ou des étudiants d'écoles des métiers mettent gratuitement à disposition leur temps, leur savoir-faire, leur outillage et, dans la mesure du possible, des pièces de rechange. Ainsi, tout propriétaire d'objets défectueux apprend à les réparer en étant solidement encadré, avec les objectifs suivants :



- ✓ Economique (réparer plutôt que racheter)
- ✓ Ecologique (réparer plutôt que jeter)
- ✓ Social (promouvoir l'entraide et les échanges)

Mme Isabelle Mingam précise que les informations détaillées au sujet de cet événement seront transmises par un tous-ménages et sur l'application iGruyère.

7.5 Cartes journalières CFF dégriffée Commune

Mme Myriam Fragnière Dufour informe de la fin des traditionnelles cartes journalières vendues au prix de CHF 44.00 et des nouvelles cartes journalières CFF dégriffées « Commune » disponibles dès aujourd'hui 11 décembre 2023. Les personnes souhaitant voyager pourront acheter la carte journalière dégriffée "Commune" au guichet de l'administration sur présentation d'une carte d'identité. Chaque carte sera nominative et devra comporter le nom, prénom et la date de naissance du voyageur. Lors du contrôle, les voyageurs devront présenter leur titre de transport ainsi qu'un document officiel avec photo.

Les nouvelles cartes journalières sont disponibles de 6 mois à 1 jour avant le voyage selon les prix uniformisés au niveau suisse figurant dans le tableau ci-dessus. Les voyageurs peuvent vérifier la disponibilité des cartes pour le jour souhaité sur le site de l'Alliance Swiss Pass (lien disponible sur le site de la commune).

Classe et segment	Niveau de prix 1	Niveau de prix 2
	Disponible jusqu'à 10 jours avant le voyage	Disponible jusqu'à 1 jour avant le voyage
2e classe avec demi-tarif	CHF 39.00	CHF 59.00
2e classe sans demi-tarif	CHF 52.00	CHF 88.00
1ère classe avec demi-tarif	CHF 66.00	CHF 99.00
1ère classe sans demi-tarif	CHF 88.00	CHF 148.00

8. Divers

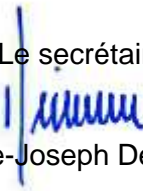
Mme Myriam Fragnière Dufour demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole dans le cadre des divers, ce qui n'est pas le cas.

Avant de clore cette assemblée, **Mme Myriam Fragnière Dufour** adresse ses remerciements aux employés de l'administration, à l'équipe de l'édilité, ainsi qu'à ses collègues du Conseil communal pour tout le travail fourni et la bonne collaboration au long de cette année 2023.

Mme Myriam Fragnière Dufour invite les participants à partager le traditionnel vin chaud accompagné des mandarines et des cacahuètes. Elle souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année, une bonne année 2024 et un bon retour dans chaque foyer.

L'assemblée est close à 22h03.

Le secrétaire


Pierre-Joseph Demierre

La présidente


Myriam Fragnière Dufour